

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 11 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 3 juillet 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Michel MALBET (pouvoir donné à M. Jean Yves BUSSIRON).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

**Objet** : Remise en état de la voirie suite aux intempéries des 12 et 13 juin 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux de réfection des chemins de Monsouhait, des Arroques, des Paloumères, de Borde Garat, d'Augé, du pont de la gare, de la route de Haches et la rue de la Bourgade suite aux intempéries des 12 et 13 juin 2018.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 45 670,60 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'État, le maximum de subventions possibles pour cette opération.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil, à l'unanimité,

- DECIDE**
- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel, tel qu'il est développé dans le dossier de demande,
  - de solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques.

**PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

Fait et délibéré à GUICHE, le 11 juillet 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le .....  
Affiché le 30 JUL. 2018